

PROCES-VERBAL

COMITE DE DIRECTION réunion plénière

01 Septembre 2025

Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres élus présents :

Mmes Ilhame ATILLAHI, Christine AUBERE, Lucie BLANCAL, Vanessa CHATRY, Ghislaine YESLI KERRAD

MM. Philippe COUCHOUX, Robert MENDY, Toufik MOUKRIM, Daniel VIAR, Bernard COMMENT, Simon VEISSIERE

Membres de droit présents :

Messieurs Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), Brice PARINET LE TELLIER (excusé), Denis TURCK

Assistent :

Mmes Florence DUC (Directrice Générale Adjointe, Sophie GERMAIN (Directrice Générale)

Messieurs Jean-Marie RENAUD (Vice-président du District de la SEINE-ET-MARNE), Hugues DEFREL (Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage), Julien GOUT (Directeur Technique Régional), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint)

Absents :

MM. Philippe COLLOT (excusé), Philippe SURMON (Président District PARISIEN), Ahmed HADEF (Président du District de SEINE-SAINT-DENIS), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Idriss TRAORE (Président du District du VAL-D'OISE), Bruno FOUCHE (excusé), Namori KEITA (excusé), Rosan ROYAN (excusé)

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION DU 5 JUILLET ET DU 6 AOUT 2025

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance des procès-verbaux transmis en amont de la présente réunion.

Le Comité adopte à l'unanimité les procès-verbaux des dites réunions.

S'agissant du procès-verbal du 6 août 2025 relatif au contentieux opposant la Ligue à l'ACS Chantereine, le Comité est informé que le club a formulé une opposition à la proposition de conciliation sur l'intégralité de ses dispositions.

INFORMATION SUR LA VIE DE LA LIGUE

Informations générales

*** Le point sur les effectifs licenciés**

Il est fait un point sur les effectifs licenciés enregistrés à date au sein de notre Ligue.

Au 29.08.2025, la Ligue compte 107 310 licenciés contre 109 026 la saison dernière à la même date (- 1,6%).

Cette baisse s'explique presque essentiellement par la baisse des effectifs du Football Animation qui enregistre une diminution d'effectifs de - 2631 licenciés de date à date. Le département qui enregistre le plus de licences est celui des Yvelines avec 17 981 licenciés. Celui qui en enregistre le moins est le département du 94 avec 10 123 licenciés. Il est enfin relevé que le taux de dématérialisation est de 91,4 % contre 74,7% la saison dernière.

*** FAFA 2025/2026 : enveloppes et schéma territorial**

Michaël MAURY présente aux membres du Comité les différentes enveloppes du FAFA allouées à notre Ligue pour la présente saison :

- FAFA Equipement : 748 900 € contre 650 000 € en 2024/25 soit + 15%
- FAFA Transport : 102 200 € contre 81 400 € en 2024/25 soit + 25.5%

Les enveloppes au niveau national étant, pour le FAFA Equipement de 7,5 M€ (contre 6.8 M€ en 2024/25 soit + 10,3 %) et pour le FAFA Transport de 1 M€ contre 800 000 € en 2024/25 (soit + 25%)

Il rappelle enfin que notre schéma territorial des équipements sportifs doit être transmis à la LFA pour le 19 septembre. Les Présidents de District présents sont ainsi invités à signer le document.

*** Calendrier des tirages des Coupes Régionales et Nationales**

Le Comité prend connaissance du calendrier des tirages des Coupes Régionales et Nationales pour la saison 2025/2026.

*** Réunion de rentrée des clubs de R1 Seniors & U18**

Comme mentionné dans le calendrier général, la traditionnelle réunion de rentrée des clubs des Championnats Seniors et U18 de R1, organisée dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, s'est déroulée le vendredi 29 août au siège de la Ligue.

Cette réunion a été très calme et a été l'occasion de présenter aux clubs notre nouveau CTRA, Cédric Pélissier qui les a informés des nouvelles modifications aux lois du jeu.

Le Président regrette le peu d'interventions des clubs et remercie les Secrétaires Généraux, la Vice-présidente ainsi que le représentant des Arbitres pour leur présence lors de cette réunion.

*** Nombre de clubs de la Ligue qualifiés dans les Coupes Nationales 2025/2026 à l'issue de la phase préliminaire régionale**

Le Comité prend connaissance de la décision de la F.F.F. quant au nombre de clubs de la Ligue qualifiés à l'issue de la phase préliminaire régionale dans les Coupes Nationales suivantes :

	<u>2025-2026</u>	<u>2024-2025</u>
Coupe de France Féminine	7	7
Coupe Nationale U18 F (Coupe Nike)	5	-
Coupe GAMBARDELLA	9	9
Coupe Nationale Foot Entreprise	11	11
Coupe Nationale Futsal	6	6

Pour la Coupe Nationale Futsal, il est malheureusement fait le même constat que la saison dernière : notre Ligue a autant de qualifiés que la Ligue de BRETAGNE alors que cette dernière ne compte que 65 équipes engagées contre 156 pour notre Ligue (ratio de 2,4).

La Ligue avait interrogé la FFF à ce sujet en novembre 2023 et n'a jamais eu réponse de la DCN.

Il est anormal que notre Ligue ait si peu de qualifié eu égard au développement de la pratique sur le territoire.

Cette organisation constraint notre Ligue a géré un calendrier extrêmement tendu pour respecter la date butoir des finales régionales imposées par la F.F.F. (de septembre à mi-décembre, 6 semaines sur 15 sont consacrées aux tours de coupe nationale Futsal).

* Point contentieux sportifs

1. Contentieux devant le CNOSF

Litige M. Nabil EL KHADRISSI (AS DE PARIS) c/ LPIFF (décision de la Commission Régionale d'Appel du 12.03.2025 – suspension de 24 matchs fermes)

M. Nabil EL KHADRISSI qui a été invité à s'en tenir à la décision de la Commission Régionale d'Appel, s'est opposé à la proposition de conciliation.

Une saisine du Tribunal Administratif pourrait ainsi intervenir dans ce dossier.

Litige FC DAMMARIE LES LYS c/ LPIFF (décision de la Commission Régionale d'Appel du 07.05.2025 – retrait de points à son équipe U14 D1)

La Ligue qui était en copie de la saisine du club, n'a pas été convoquée à une audience de conciliation. Renseignements pris auprès du CNOSF, la requête du club a été rejetée.

Litige AS HOPITAL RAYMOND POINCARÉ c/ LPIFF (décision du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du 17.07.2025 – non-accession par suite de sa 4^{ème} année d'infraction vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage)

Le club ne remettant pas en cause sa situation d'infraction et le Comité d'Appel ayant fait une juste application des textes en vigueur, le Président de la Conférence des Conciliateurs a déclaré la requête du club irrecevable.

Litige CS POUCHET PARIS XVII c/ LPIFF (décision du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du 10.07.2025 – gain du match au CS POUCHET PARIS XVII mais pas de remise en cause des résultats d'autres rencontres – U16 D2)

Le club a obtenu le gain du match mais demande que d'autres rencontres auxquelles il n'a pas participé soient données perdues par pénalité à son adversaire.

Le club n'ayant pas d'intérêt direct et personnel à agir, le Président de la Conférence des Conciliateurs a déclaré la requête du club irrecevable.

Litige CS POUCHET PARIS XVII c/ LPIFF (décision du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du 10.07.2025 – résultat acquis sur le terrain – Match CFFP / CS POUCHET PARIS XVII – U16 D2)

Une audience de conciliation est programmée le vendredi 05 septembre prochain.

2. Contentieux devant la FFF

a) Dossiers examinés par la CFRC lors de sa réunion du 28.07.2025 :

. Appel de l'OFC COURONNES c/ la décision du Comité Directeur (non-engagement du club dans le Critérium Régional U12) – **Confirmation**

. Appel de l'ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18 c/ la décision du Comité Directeur (non-accession au Championnat de U18 R3) - **Confirmation**

NB : sur la base de ses propres critères (notamment la nécessité d'un rééquilibrage géographique des équipes !!!), ce club estimait qu'il devait figurer parmi les meilleurs 2èmes devant accéder au U18 R3.

b) Dossiers examinés par la CFRC lors de sa réunion du 28.08.2025 :

. Appel du FC FRANCONVILLE c/ la décision du CACAC du 10.07.2025 - Enjeu : relégation dans le Championnat Seniors de D1 du District 95

. Appel de l'ACBB c/ la décision du CACAC du 17.07.2025 – Enjeu : relégation en U16 R2

. Appel de l'ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18 c/ la décision du 26.06.2025 – Pas d'enjeu pour le requérant qui, dans tous les cas, est relégué en U17 R3

c) Dossier en instance devant la Commission Supérieure d'Appel (audition le 04.09.2025) :

. Appel de SENART MOISSY c/ la décision de la CRD du 02.07.2025 (comportement de l'éducateur de SENART MOISSY lors de la Finale de la Coupe de Paris IDF U17)

* Demande du District du Val de Marne : organisation du Championnat Seniors du Dimanche Matin R1

Par mail du 21.07.2025, le District du VAL DE MARNE a sollicité le Comité Directeur de Ligue afin que l'autorisation lui soit donnée d'organiser son Championnat Seniors du Dimanche Matin en deux phases :

- Une première phase de brassage avec 2 groupes de 8 équipes à l'issue de laquelle seront déterminées les 10 équipes composant la D1.

- Au cours de la même saison, mais uniquement avec des matchs allers, un championnat de D1.

En effet, le District compte 16 équipes engagées dans ce Championnat (12 équipes déjà engagées la saison N-1 + 4 nouveaux engagements).

La parole est donnée à Denis TURCK qui explique le souci du District de pouvoir proposer aux clubs un championnat dont le calendrier est attractif.

Il est rappelé les dispositions du RSG de la Ligue qui précisent que « *Le Championnat de Départemental 1 permettant l'accession à un Championnat Régional de Ligue se joue par matches « aller » et « retour », et ne comprend qu'un seul groupe, sauf dérogation accordée par le Comité de Direction de la Ligue.* ».

Dès lors, les membres du Comité relèvent que quand bien même il n'y a pas de débat sur le bien fondé de la demande, y accéder favorablement fragiliserait juridiquement la Ligue et le District d'autant qu'une modification de règlement qui intervientrait après le début des compétitions entacherait la décision d'irrégularité.

* Mise en œuvre de l'article 85 des Règlements Généraux de la FFF

Il est rappelé au Comité qu'aux termes de l'article 85 des RG de la FFF, tel que modifié par l'Assemblée Fédérale du 14.06.2025, le Comité Directeur de Ligue peut désigner une personne pour la mise en œuvre de la mesure administrative de suspension, de retrait ou de refus de délivrance de licence à l'égard d'une personne faisant l'objet d'une sanction pénale pour certains faits ou d'une interdiction d'exercer.

La FFF n'ayant pas tenu compte des observations formulées par la Ligue, notamment dans la distinction de « l'origine des faits » qui ont justifié l'interdiction d'encadrer, il conviendra que la Ligue adapte son dispositif afin de sécuriser au mieux l'ensemble des décisions prises en matière de VSS, qu'elles relèvent du pouvoir disciplinaire ou de la mesure administrative.

*** Calendrier des permanences téléphoniques 2025/2026**

Le secrétaire Général rappelle que tous les élus doivent participer au roulement de la permanence téléphonique des weekends.

***Feuille de match informatisée - Identification des buteurs/buteuses par les arbitres dans les territoires**

Par un mail en date du 30/07/2025, la L.F.A. s'est adressée aux Présidents des C.R.A. et C.D.A. en revenant sur le symposium des 16 et 17 mai derniers, au cours duquel une présentation a été faite sur l'opportunité de récupérer un maximum de données via la Feuille de Match Informatisée (FMI) et notamment les buteurs/buteuses de l'ensemble de nos rencontres.

La LFA demande aux Présidents de CRA et CDA de demander à l'ensemble des arbitres de renseigner ces informations lorsqu'ils/elles remplissent les FMI à l'issue des rencontres.

Un débat s'en suit. Le Comité regrette que cette démarche favorise une individualisation du résultat.

Le Président enjoint la CRA de ne pas répondre à cette demande de la LFA.

***Conseil Consultatifs des Clubs Amateurs**

Comme annoncé par la FFF, un Conseil Consultatif des Clubs Amateurs a vu le jour.

Du 28 avril au 28 mai, l'ensemble des clubs amateurs avaient été invités à s'inscrire pour pouvoir y participer.

Le Conseil étant constitué de 38 Présidents de Club, un tirage au sort devait ensuite en déterminer la composition finale.

C'est le COMEX réuni le 13 juin dernier qui a procédé au tirage au sort en présence d'un huissier.

Le tirage au sort devait respecter une répartition juste et représentative de la diversité des clubs amateurs de l'Hexagone (répartition par ligue d'appartenance, nombre de licenciés, typologie des clubs, types de pratique).

Ainsi, notre Ligue et la Ligue Auvergne Rhône Alpes bénéficie de 5 sièges.

Les Présidents qui ont été tirés au sort pour notre Ligue sont au nombre de 6 :

Xavier KIMVULA KABEYA – Président d'ESPOIRS DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS (93)

Philippe MERCADAL – Président de LISSOIS FC (91)

Bernard FERGAN - Président de l'AF GARENNE COLOMBES (92)

Ezzedine MASMOUDI – Président de PARIS SPORT CULTURE (75)

Philippe MARCELO - Président du FC Coignières 78 (78)

Fostoki MEDJOUDJ - Président de l'AS Versailles Jussieu (78)

*** Morfondé : point sur les travaux**

Le Président revient sur l'occupation de nos terrains agricoles par les gens du voyage. Ces derniers s'étant introduit de nuit sur le domaine, dans la nuit du dimanche 3 au lundi 4 août.

Des démarches extrêmement rapides ont été faites. Les forces de Police sont intervenues le jeudi 7 août afin de faire respecter l'arrêté d'expulsion pris par le Préfet.

La Président remercie les élus qui ont contribué au dénouement heureux de cette situation.

Puis il effectue un point détaillé des travaux d'entretien et/ou d'investissement en cours et/ou à venir sur le Campus : travaux de rénovation et de mise aux normes du TGBT principal, finalisation de la partie du parking en voirie lourde pour le stationnement des cars, travaux d'étude sur tous les sujets de VRD relatifs à l'implantation des 6 futurs bâtiments. Sur ce dernier point, la Ligue a sollicité le Bureau d'Etude qui nous avait déjà accompagnés lors des travaux de création du parking.

***Commissions Régionales**

. **Reconduction des Commissions suivantes** (non nommées lors du Comité du 05 juillet) :

Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations

. **Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués :**

Démission de Murièle PRIGENT pour raisons de santé

Nomination de Fatna JDAINI

Nomination de 4 délégués stagiaires :

. MEGUENINE Fouad

. BOUJAADA Faissel

. ABDALLAH Ali

. ANZAR Arezki

. **Commission Régionale à l'Arbitrage - Présence de Monsieur Laurent CHABOT** ce dernier ayant été embauché au District 75 en qualité de CTA, afin de limiter les risques de conflit d'intérêt, en sa qualité de salarié du District, il convient de revenir sur le statut de Laurent CHABOT au sein de la Ligue qui ne pourra plus siéger au sein de la CRA (le Président de la CDA du District 75 y siégeant déjà en formation plénière).

. **Observateurs en arbitrage** : le Comité valide la nomination de deux arbitres supplémentaires sur la liste des personnes habilitées à observer les arbitres : MM. Guillaume DANGLADE et Jérémie Vanier.

* Demandes de cartes d'arbitre honoraire pour 2025/2026

Le Comité autorise la délivrance de la carte d'arbitre honoraire pour la saison 2025-2026 aux personnes suivantes :

. M. Jacques THERON (renouvellement)

. M. Georges VIAL (titulaire de la carte d'arbitre honoraire de 2019 à 2024 – n'a pas renouvelé en 2024/2025)

* Mouvements dans les clubs

Demandes d'affiliations pour 2025-2026

Club Libre

. STAMINA (95)

. FC HOVERLA (94)

. FC PRESLES (95)

. FC MONT VAL. (92)

. RACING CLUB VILLENEUVE SAINT GEORGES (94)

. SAMAX FOOTBALL CLUB (78)

. GENTILLY FOOTBALL CLUB (94)

. TEAM ZAWA EDUCATION SPORT CULTURE ENVIRONNEMENT (93)

Club Foot Entreprise

. FC DECOPÂRIS (75)

Clubs Futsal

. FUTSAL CLUB EPINAY 91 (91)

. CHAMPION PROJECT (93)

. FUTSAL CLUB DE SEVRAN (93)

. JC ACADEMY 95 (95)

. JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL (95)

. VENOM FUTSAL (94)

. STAY STRONG (94)

. FOOTBALL CLUB VILLENEUVE SUR BELLOT (77)

. L'ELITE FUTSAL D'EMERAINVILLE (77)

. CLUB OLYMPIQUE DE VILLENEUVE LA GARENNE DES SOURDS (92)

Club Loisir

. LASSANA WAGUI KHEYE (93)

Demandes de reprise d'activité

Clubs Libres

- . 564 217 – CLASSICO VERTS # ORANGES (75)
- . 548 798 – ANTILLAIS AULNAY NORD A.S.C. (93)

Demande d'inactivité partielle

Club Libre

- . 527 744 LE PIN VILLEVAUDE A.S. (77)
Catégories U19, U18, U13, U12 et Football d'animation
- . 529181 - DAMMARTIN EN SERVE A.S. (78) - Catégories Seniors / Vétérans.

Demandes d'inactivité totale pour 2025/2026

Clubs Libres

- . 560 384 – LIONS FC MAGNANVILLE (78) (sous réserve de validation District)
- . 564 734 – ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DE CHANTEREINE (77) (sous réserve de validation District)

Club Loisir

- . 851 270 – SUPPORTERS DE RENNES C.M.I.D.F. (75)

Demandes de changement de type

Club Football Loisir

- . 864 427 – EQUIPE ELEPHANT DE COTE D'IVOIRE (94)
Football Loisir pour devenir un club LIBRE
- . 590 400 - Demandes de l'association « METRO FOOTBALL ANTONY » (reprise Comité de Direction du 23.06.2025) et courriel de la Direction Juridique de la F.F.F. en date du 16.07.2025

Demandes de changement de titre

Clubs Libre

- 590 400 – US METRO TRANSPORTS PARIS pour devenir METRO FOOTBALL ANTONY (92)

Club Football Entreprise

- 612 366 – US METRO FOOTBALL pour devenir METRO FOOTBALL ENTREPRISE ANTONY (92)

***Rémunération des Dirigeants – Proposition de rémunération de deux membres du Comité de Direction (Article 28 des Statuts de la Ligue)**

Hors la présence de MM. Toufik MOUKRIM et Philippe COUCHOUX qui ne participent ni à la délibération, ni à la décision.

Le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article 28 des Statuts de la Ligue, et conformément au cadre légal en vigueur, des membres du Comité de Direction peuvent recevoir une rémunération dans le cadre de l'exécution de leur mandat électif.

Il rappelle ensuite qu'en vertu de ces dispositions, l'ancien Secrétaire Général a bénéficié d'une rémunération lors des deux précédentes mandatures.

Aussi, regard des missions confiées aux deux Secrétaires Généraux et tenant compte de leur investissement, il propose qu'ils puissent bénéficier du même dispositif comme suit :

- . 800€ nets pour Monsieur Toufik MOUKRIM
- . 700€ nets pour Monsieur Philippe COUCHOUX.

Il est procédé au vote.

Résultats du vote :

Nombre de voix présentes ou représentées : 14

Hors la présence et la délibération des intéressés :

Nombre de voix exprimées : 12

Nombre de voix « POUR » : 12

La proposition quant à la rémunération nette mensuelle de :

- . M. Toufik MOUKRIM pour un montant de huit cents euros (800,00 €) ;
 - . M. Philippe COUCHOUX pour un montant de sept cents euros (700,00€) ;
- est adoptée à l'unanimité.

Disposition applicable à compter du 1^{er} septembre 2025.

Technique

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à la Technique :

Coordination ETR

22/08 : Réunion de Coordination CTR

25/08 : Réunion de Coordination ETR

26 et 27/08 : Séminaire DTR/DTN

1/09 : Réunion de Coordination ETR Elargie

Le Développement et l'Animation des Pratiques

29/08 : Réunion Coordination Futnet Régional

La Formation des éducateurs

Formations professionnelle Ligue

BEF

- 7 et 8 juillet 2025 : Positionnement des Promos 1 et 2
 - 48 stagiaires
- 29/08 : Réunion de cadrage Tutorat

BMF

- 10 et 11 juillet : Positionnement des Promos 1 et 2
 - 48 stagiaires
- 29/08 : Réunion de cadrage Tutorat

BMF Apprentissage

- 25 au 29 août : Positionnement des Promos 1 et 2
 - 72 stagiaires

Le Président informe le Comité de la présence de Samuel UMTITI au sein des effectifs du BEF. Comme Vikash DHORASOO et Robert PIRES il y a deux ans, il aura un parcours aménagé.

Arbitrage

Effectifs arbitres : 308 arbitres régionaux

Licences renouvelées : 258.

Licences validées (arbitres désignables) : 235.

Mutation en Ligue de Paris-IDF : 13.

Organisation des stages de début de saison

Samedi 23 août 2025 : Stage 1 – Seniors / JAF – 39 stagiaires.

Dimanche 24 août 2025 : Stage 2 – Seniors / JAF – 29 stagiaires.

Samedi 30 août 2025 : Stage 3 – Seniors / JAF – 62 stagiaires.

Dimanche 31 août 2025 : Stage 4 – Seniors / JAF – 64 stagiaires.

Participation des candidats.es F.F.F. aux stages nationaux

25 au 27 juillet 2025 : 6 Candidats F5

22 au 24 août 2025 : 2 Candidat.e Futsal – 1 Candidate Assistante F2

29 au 31 août 2025 : 2 Candidates Fédérale 3 – 1 Candidate JAFFE

Le Président demande à ce qu'il lui soit communiqué la liste des arbitres « mutés » dans notre Ligue cette saison et leur Ligue d'origine.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AU REGLEMENT DE LA COUPE INTER DOM

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des propositions de modifications aux Règlements de la Coupe Inter Dom (cf. Annexe 1),
L'adopte à l'unanimité.

FUTNET – CALENDRIER GENERAL 2025/2026

Le Comité,

Après avoir pris connaissance dans le détail du projet de Calendrier Général 2025-2026 pour les compétitions de Futnet,
L'entérine à l'unanimité (cf. Annexe 2).

Situation financière des clubs (règlement du relevé arrêté au 31 mars 2025)

Le Comité,

Pris connaissance de l'état des paiements de la 1^{ère} quote-part licences 2025-2026,
Considérant que conformément aux dispositions de l'article 3.6 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F., l'appel à cotisations au titre de la 1^{ère} quote-part licences a été envoyé aux clubs par mail le **10 juin 2025**, étant précisé qu'une information quant à cet appel à cotisations figurait dans l'espace FOOTCLUBS,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article susvisé, le règlement de cette 1^{ère} quote-part licences devait être effectué **au plus tard le 30 juin 2025**, soit dans les 20 jours suivant l'appel à cotisations,

Considérant qu'à l'échéance de paiement susvisé, le Comité observe que certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur situation financière, ni pris contact avec la Ligue,

Regrettant vivement que les clubs considérés n'aient pas respecté cette échéance d'autant plus que (i) le Comité de Direction de la Ligue a adopté, depuis le 21 mai 2013, un échéancier pour l'acompte sur licences visant à alléger les charges des clubs au mois de juin, et ce, afin de tenir compte de l'évolution de leur trésorerie (encaissement des cotisations des licenciés), et (ii) au titre de la saison 2024-2025, différentes rétrocessions ont été accordées aux clubs par le Comité de céans,

Par ces motifs,

Conformément aux dispositions de l'article 3.6 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F. :

. Suspend, à compter du 12 septembre 2025, la saisie des licences des clubs n'ayant pas réglé la 1^{ère} quote-part licences,

. Suspend, à compter du 12 septembre 2025, la validité de leurs licences,

Et procède de ce fait à l'annulation des rencontres de l'ensemble de leurs équipes, ces rencontres annulées étant perdues par pénalité.

Il est par ailleurs précisé que :

. Une rencontre programmée le week-end ou le lundi sera annulée et donnée perdue par pénalité si la régularisation intervient après 12h00 le jeudi précédent la rencontre,

. Une rencontre programmée la semaine (à l'exception du lundi) sera annulée et donnée perdue par pénalité si la régularisation intervient après 12h00 la veille de la rencontre.

Copie de la présente décision accompagnée de la liste des clubs concernés sont transmises à l'ensemble des Districts franciliens pour application.

QUESTIONS DIVERSES

. H. DEFREL

- . Revient sur les stages de début de saison.

B. PARINET

- . Informe de la volonté d'abandon du retrait de point aux classements des championnats du District dans le cadre du Challenge du Fair Play. Le District entend désormais valoriser les bons comportements. Une proposition sera ainsi faite aux Clubs à la prochaine Assemblée Générale du District en décembre 2025.

C. DEVILLE CAVELLIN

- . Demande des précisions sur les modalités de mise en œuvre de la nouvelle FIA.
- . Informe du départ du Directeur Administratif du District qui prend de nouvelles fonctions au SDJES de l'Essonne. Un recrutement est en cours.

J. GOUT

- . Revient sur le nouveau format du PPF et sur le vivier « inépuisable » de jeunes joueurs prometteurs en Ile-de-France.

T. MOUKRIM

- . Informe de la prochaine remise aux clubs des dotations dans le cadre des opérations Solidarité Clubs, TopFutsal et Foot Féminin c'est déjà un But.

L. BLANCAL

- . Revient sur les actions lancées par la FFF dans le cadre de la lutte contre les violences : Districts volontaires équipés en caméras GoPro et dispositif du carton blanc.

J. SANDJAK

- . Revient sur les subventions accordées aux Districts dans le cadre de l'appel à projets de la Ligue.
- . Fait un point d'information au Comté sur les départs récents de trois techniciens ayant rejoint des Fédérations étrangères.

Le Président
Jamel SANDJAK

Le Secrétaire Général
Toufik MOUKRIM